

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Décision n° 2314 du 19 janvier 2021
portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie
NOR : INTJ2101394S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu l'instruction n° 3843 du 30 mars 2020 relative à la haute technicité des sous-officiers de gendarmerie et à la prime afférente (NOR : INTJ2002082J) ;

Vu la circulaire n° 3845 du 30 mars 2020 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité (PHT) aux sous-officiers de gendarmerie au titre de l'année 2020 ;

Vu la décision n° 30565 du 23 juin 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie au titre de l'année 2020 (NOR : INTJ2014871S) ;

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général en date du 16 juin 2020,

Décide :

Article 1^{er}

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1^{er} février 2021 aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général dont le nom suit :

Région de gendarmerie d'Occitanie

Mirouze	Julien	NIGEND : 218 613
----------------	--------	------------------

Groupement de gendarmerie départementale de la Vienne

Bejon	Pierrick	NIGEND : 229 595
--------------	----------	------------------

Région de gendarmerie de Bretagne, zone de défense et de sécurité ouest

Lesaigne	Mickaël	NIGEND : 180 103
Levesque	Aurélien	NIGEND : 221 054

Région de gendarmerie des Pays de la Loire

Javouray	Christelle	NIGEND : 212 323
-----------------	------------	------------------

Région de gendarmerie du Centre – Val de Loire

Dreux	Maryline	NIGEND : 218 049
Martinez	Arnaud	NIGEND : 234 239
Nugues	Xavier	NIGEND : 192 338

Région de gendarmerie d'Auvergne – Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité sud-est

Amiot	Jérémy	NIGEND : 329 274
Oger	Rodolphe	NIGEND : 230 947

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

Bartolommei	Laetitia	NIGEND : 234 108
--------------------	----------	------------------

Région de gendarmerie de Corse

Sirven	Sandrine	NIGEND : 173 904
---------------	----------	------------------

Commandement de la gendarmerie outre-mer

Plessis	Emilie	NIGEND : 229 267
----------------	--------	------------------

Commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale

Margaron	Jérôme	NIGEND : 188 004
-----------------	--------	------------------

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

Calais	Frédérique	NIGEND : 182 640
Espanet	Marie-Laure	NIGEND : 228 175
Inial	Céline	NIGEND : 234 065
Le Douaron	Ronan	NIGEND : 224 980
Pannier	Allan	NIGEND : 224 355
Polin	Jacky	NIGEND : 181 393

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 janvier 2021.

Pour le ministre et par délégation :
le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
L. Le Gentil

« ORIGINAL SIGNÉ »